

Compte rendu succinct.  
Séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2010

DAG/SA/GCa

La séance est ouverte à 18 h 10.

Après avoir entendu quelques communications, le Conseil Municipal

- Approuve
  - o les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 27 mars, 15 mai, 26 juin et 29 septembre 2009 ;
  - o les nouvelles pratiques relatives à l'établissements des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal ainsi qu'aux dispositions législatives et réglementaires.
- Prend acte du rapport d'activité de l'année 2009 de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».
- Emet un avis favorable à la modification des limites territoriales entre les Communes de Florange et de Thionville.
- Décide de dénommer « Impasse des Griottes » la voie en forme d'impasse projetée entre le Chemin des Cerises et la Route de Caranusca, dans le quartier village de Thionville-Garche.
- Adopte la décision modificative n° 3 de l'exercice 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes respectivement à 0,- € en Section d'Investissement et à 1.000,- € en Section de Fonctionnement du Budget de la Ville.
- Donne son accord
  - o à la réalisation des travaux d'aménagement des berges de la Moselle, pour des coûts prévisionnels de la 1<sup>ère</sup> phase s'élevant à 1.199.588,- € T.T.C. en 2011 et de la 2<sup>ème</sup> phase à 1.199.588,- € T.T.C en 2012 ;
  - o à la passation des conventions relatives à la mise en œuvre de la gestion, de l'entretien et de la maintenance de l'itinéraire cyclable reliant Thionville à Uckange ;
  - o à la passation d'une convention entre la Ville et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (I.N.R.A.P.) afin de permettre la réalisation d'un diagnostic archéologique du Beffroi qui fera l'objet de travaux de préservation du patrimoine en 2011 ;

- au versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000,- € à l' Association Terre Citadine pour l'acquisition de petits matériels et de plantes nécessaires à la réhabilitation et à l'entretien d'un verger à Guenrange, dans le cadre d'un projet environnemental ;
- à la passation d'un avenant avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) portant prolongation de la convention du 16 avril 2002 relative à la mise à disposition du Refuge animalier du « Pré-Royal », pour une période de quatre mois.
- Emet un avis favorable
  - à la cession d'immeubles bâtis située 44, 46 et 48, Rue Saint-Martin à la S.C.I. « CCFG » spécialisée dans la réhabilitation de logements, moyennant un prix de 162.150,- €;
  - à l'acquisition de terrains
    - à Beuvange,
    - à Oeutrange.
- Prend acte de la réactualisation du prix d'acquisition des immeubles 14-16, Rue Cormontaigne porté de 460.965,68 € à 470.744,13 € et confirme l'acquisition de la copropriété ;
- Décide
  - la passation d'un avenant
    - à la convention Régionale d'Accompagnement des Quartiers Sensibles (C.R.A.Q.S.),
    - à la convention triennale liant l'Association Jacques Prévert, le C.C.A.S. et la Ville ;
  - le versement d'une subvention exceptionnelle de 25.000,- € à l'Office de Tourisme ;
  - la programmation de la Saison 2010/2011 de conférences intitulée « Connaissance du Monde » au Cinéma La Scala ;
  - la passation d'une convention de partenariat avec le Comité de jumelage Thionville Gao et Kéniéba-Konko et l'Association pour le Développement de Kéniéba-Konko pour réaliser le projet d'entretien de la piste agricole Komanfara-Kéniéro en 2010 ;

- le versement
  - d'une participation complémentaire de 22.271,- € au Centre Social et Culturel Thionville-Est (C.S.C.T.E.) « Le Lierre » 2009 au titre des actions prévues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.),
  - d'une subvention exceptionnelle de 400,- € à l'Association Pharmaraid 4L en vue du raid 4L Trophy 2011,
  - d'une aide financière de 3.000,- € au Club de Handball de Thionville pour l'organisation d'une rencontre en Coupe d'Europe au Gymnase Jean-Pierre ADAMS, le 19 novembre prochain,
  - d'une participation financière à hauteur de 5.320,- € au Club Escalade Evasion pour permettre la poursuite de l'initiation à l'escalade au profit d'écoles élémentaires thionvilloises dans le cadre de la programmation 2010/2011.
- Fixe les participations communales aux dépenses de fonctionnement des classes spécialisées de l'école élémentaire « La Milliaire » pour l'année scolaire 2008/2009 qui s'échelonnent de 1.249,- € à 2.012,- € par enfant et par commune, pour un montant total de 30.541,- €
- Se prononce en faveur de la participation de la Ville aux frais d'organisation d'un voyage d'étude scolaire organisé pour l'année scolaire 2009/2010 du Lycée Charlemagne pour un coût de 155,52 €

La séance est levée à 20 h 30.